

Assurance-chômage--Loi

et moyennes entreprises et, donc, d'employeurs éventuels.

Non, monsieur le Président, cela pourrait avoir du sens d'un point de vue économique, comme en aurait, par exemple, l'octroi de fonds pour la création d'industries locales. On pourrait assimiler cela à une stratégie en matière d'emploi. D'après les projections du ministère des Finances, en 1990 les conservateurs vont plutôt réduire l'aide au développement régional de 16 p. 100 dans l'Ouest canadien, de 18 p. 100 dans l'Atlantique, de 30 p. 100 au Québec et de 32 p. 100 en Ontario.

Les Canadiens pourraient donc très bien demander pour quels emplois les projets de formation sont prévus. Je sais que les chômeurs demanderont comment, vu la faiblesse du marché du travail, ils vont joindre les deux bouts avec des prestations réduites et de plus longues périodes de référence. La ministre hausse les épaules et dit que ce sera dur.

Monsieur le Président, il faut modifier ce projet de loi. Il ne contient aucune stratégie d'emploi ou industrielle. En comprimant les prestations, il obligera les gens à se réinstaller ailleurs et perturbera les localités à cause de tous ceux qui chercheront du travail. De plus, il prévoit que ceux qui se situent au bas de l'échelle ouvrière paieront pour la formation spécialisée, en haute technologie, dont ils ne seront jamais en mesure de profiter. Pis encore, le gouvernement se dégage de ses responsabilités nationales en ne respectant pas ses obligations socio-économiques.

Monsieur le Président, il n'est pas trop tard pour que la ministre apporte des modifications à ce projet de loi. Elle pourrait commencer par réviser la décision du Cabinet et permettre au comité chargé d'étudier ce projet de loi de tenir des audiences dans les diverses régions du Canada pour entendre le point de vue des Canadiens sur cette question. Que la ministre utilise aussi son influence notoire au Cabinet pour faire valoir une stratégie d'emploi qui crée réellement du travail et accroît la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens.

M. Walker: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue des brillants aperçus qu'ils nous a livrés sur ce texte législatif. Il a aidé la Chambre à comprendre à quel point la ministre massacre cette loi si importante pour les travailleurs. Il illustre, peut-être mieux que toute proposition dont nous sommes saisis, à quel point le gouvernement peut être mesquin quand il le veut.

Je veux adresser mes commentaires et ma question à mon collègue et je traiterai de l'incidence de cette loi sur les néo-Canadiens.

De génération en génération, le Canada a toujours accueilli avec une grande générosité les nouveaux arrivants et les a aidés à s'adapter au marché du travail. Les nouveaux venus, bien souvent, doivent se contenter de emplois les moins bien rémunérés. Ils sont vulnérables aux variations saisonnières. Ils travaillent souvent dans les plus vieilles usines et dans les secteurs les plus affaiblis de notre économie. C'est là qu'ils commencent. C'est là qu'ils déploient toutes leurs énergies.

Par exemple, je sais qu'à Winnipeg, dans ma propre circonscription, il y a bien des personnes qui ont peine à garder leur emploi dans notre économie en déclin. Comme le Président et les députés le savent, Winnipeg a du mal, depuis l'accession au pouvoir des conservateurs il y a cinq ans, à maintenir une économie vigoureuse. Nous craignons donc que les nouveaux venus n'aient beaucoup de peine à conserver leur emploi.

Il semble que, lorsqu'on ajoute des semaines au nombre de semaines par année pendant lesquelles il faut travailler et qu'on impose de nouvelles conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, on abaisse le niveau de sécurité sociale des néo-Canadiens. Même si personne ne pose cette question en ces termes, il faut néanmoins tenir compte du problème.

• (1610)

Les nouveaux venus qui s'efforcent de s'adapter au Canada, ont souvent besoin de formation linguistique et de recyclage. Nous avons fait appel aux collèges communautaires et, dans certaines provinces, à des établissements privés pour aider les néo-Canadiens à acquérir les compétences voulues pour survivre dans un marché de l'emploi qui est très difficile.

Je sais que mon collègue s'est beaucoup intéressé aux problèmes des néo-Canadiens avant de devenir député. Il comprend très bien les questions de formation. Il pourrait peut-être nous parler des difficultés qu'on observe, lorsque les jeunes n'ont pas accès à la formation donnée dans le cadre des programmes parrainés par la CAC, et nous expliquer comment on oppose les travailleurs aux employeurs lorsque le gouvernement retire sa participation à ces programmes et que tout le monde devient plus égoïste. C'est à ce moment-là que l'on s'en prend aux nouveaux venus, que ce soit dans une province, une ville ou un pays, et que l'on insiste davantage pour